



Province de Namur  
Commission sportive provinciale  
Secrétariat

**REUNION DU 10/04/2024 - N° 07 (2023-2024)**

<b><u>SIEGENT</u></b>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. GRAULUS	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la CPA
<b><u>EXCUSES</u></b>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MOUTON	- Vice-président
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre

---

La séance est ouverte à 19h45. Elle se tient à Mettet. Elle est présidée par M. Delforge.

---

**1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION**

1.1. Le PV du 26/03/2024 est approuvé.

**2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Les personnes intervenantes dans le présent dossier ont été convoquées le 08/04/2024 conformément à l’art 239.1 du règlement organique de la Ligue par le secrétaire provincial par voie téléphonique sur décision du président de l’instance.

**2.1. Dossier N° 2023-2024/129**

<b><u>Date</u></b>	: 05/04/2024
<b><u>Rencontre</u></b>	: BF Dinant – Inter Namêche 83 – Coupe équipes nationales
<b><u>En cause de</u></b>	: Jeanmenne Frederic – 796222 – 23/03/1973 – BF Dinant – 2166 (P.O.)
	: Lambotte Jérôme – 764780 – BF Dinant – 2166 (P.O.)
	: Bodart Serge – 763706 – 18/04/1958 – I Namêche 83 – 1407 (P.O.)
	: Jamart Stéphane – 846989 – 27/01/1997 – I Namêche 83 – 1407 (P.O.)
<b><u>Arbitre</u></b>	: Cara Roberto (P.O.)
<b><u>Membre CEP</u></b>	: Ruth Lionel (P.O.)
<b><u>Objet</u></b>	: Bagarre générale
	: Arrêt de la rencontre

**Délibéré**

Vu le rapport de l’arbitre ;

Vu le rapport du membre du CEP en mission ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;

Attendu que M. Lambotte Jérôme – 764780 est absent excusé ;

Attendu qu’il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 49<sup>ème</sup> minute sur le score de 2-2 suite à une échauffourée générale impliquant des joueurs et spectateurs des 2 équipes ;

Attendu qu’il est de jurisprudence constante qu’un club ne peut bénéficier de l’inconduite de ses joueurs et de ses supporters ;



Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- fixe le score de la rencontre à 5-0 / 0-5 forfait ;

- inflige une amende de 100 € aux 2 clubs ;

- propose aux 2 clubs qui acceptent en séance et par écrit de ramener le délai d'appel à 5 jours calendrier ;

Ainsi prononcé à Mettet le 10/04/2024.

### **3. FRAIS**

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
1407	I Namèche 83 (2324/129)	12,50 €		6 €	100 € (1)	118,50 €
2166	BF Dinant (2324/129)	12,50 €		6 €	100 € (1)	118,50 €

(1) attitude des joueurs et supporters

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 23/04/2024.

La séance est levée à 20h27.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers  
Secrétaire

Jean Pierre Delforge  
Président de séance

**Jean SCHEERS**

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : [namur@lffs.eu](mailto:namur@lffs.eu)

